

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

Circulaire de rentrée

Ces quelques lignes vous présentent l'école et son fonctionnement.
Merci de les lire attentivement et de conserver ce document toute l'année.

L'effectif global sera de 290 élèves inscrits au jour de la rentrée pour un total de 204 familles.

La répartition est la suivante pour nos 11 classes : 109 Maternelles + 181 Élémentaires.
14 enseignants + 4 personnels de service ASEM (Nathalie, Céline, Laurence et Lydie) + 3
auxiliaires de vie scolaire : Frédérique Delorme, Laurence Bodin et Manuella Durand.

- Notre équipe pédagogique est quelque peu modifiée par rapport à 2017/2018.

Deux nouvelles enseignantes arrivent :

- **Aline Deniaud**, titulaire de la classe de *CM1/CM2*.
- **Elisabeth Agneau** est nommée sur le poste du Regroupement d'Adaptation (R.A.) :

Le maître de RA intervient régulièrement **le mardi matin** et **le vendredi après-midi**.

Voici en quelques mots ses objectifs :

- Améliorer la capacité de l'enfant à dépasser des difficultés d'apprentissage scolaire
- Améliorer la capacité à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail,
- Aider à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite,
- Souligner l'importance du rôle de prévention de l'échec scolaire avant que les difficultés ne s'installent.
- La priorité est donnée aux élèves de cycle 2 (GS - CP - CE1)

Je conserve pour cette année scolaire la décharge complète d'enseignement et mon temps de présence au Sacré Cœur est prévu de la manière suivante : lundi matin, mardi toute la journée, jeudi après-midi et vendredi matin.

Dès la rentrée et par des informations régulières, nous réfléchirons ensemble à l'avenir de nos enfants tout en respectant les orientations et les nouveaux programmes de l'Education.

En 2018 - 2019, l'OGEC fera à nouveau appel régulièrement aux parents - bénévoles afin d'aider à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie de vos enfants. Vous aurez aussi des infos complémentaires sur les fêtes et les travaux en cours d'année. Elles seront relayées sur notre site <http://labruffiere-ecolesacrecoeur.fr>

L'APEL qui organise avec les enseignants le cross de l'école le **vendredi 19 octobre**, prépare déjà le spectacle de Noël du **15 décembre**. Un certain nombre d'actions (jus de pommes, pains et croissants, vente de chocolats) sont relancées pour aider en partie à la participation de la classe de neige des *CM2* qui aura lieu du 4 au 8 février 2019.

Pour le jus de pommes, nous avons réservé pour les *CM2* les dates du lundi 8 octobre pour le ramassage et du mardi 9 octobre pour la mise en bouteilles.

J'attire particulièrement votre attention sur le **défi sans écran** qui vous est expliqué sur une feuille jointe.

Comptant sur votre compréhension et sur votre confiance à venir ou renouvelée, je souhaite à tous les enfants et à toute la communauté éducative ...

Une bonne année scolaire.

Le Chef d'Etablissement

G. PACTEAU

★ Notez les horaires d'entrée et de sorties des classes

Le matin : **9 h 00 à 12 h 15**

L'après-midi : **13 h 45 à 16 h 45**



Les enfants doivent arriver à **8 h 50** le matin, et à **13 h 35** l'après-midi. !!

Pour des raisons de sécurité mais aussi de rythme, les enfants du **GS** au **CM2** sont accueillis directement dans leur classe le matin dès 8H50 et l'après-midi dès 13H35.

Les directives nationales nous recommandant une vigilance particulière sur la sécurité dans les enceintes scolaires, l'OGEC a installé un visiophone à utiliser par tous ceux qui doivent venir à l'école en cours de journée. Il est situé le long du bâtiment administratif. N'hésitez pas à sonner plusieurs fois. Pour sortir, appuyez sur le bouton situé à l'angle de la porte. Il est discret et donc difficilement repérable.

Aucun enfant ne doit être présent à l'école avant 8 h 50. Il en est de même avant 13 h 35 pour les enfants qui déjeunent chez eux.

En cas d'accident ou autre problème avant ces horaires-là, ce sont les parents qui sont responsables.

Dorénavant, depuis l'installation du visiophone, l'enseignant chargé de l'accueil au portail le matin et en début d'après-midi ferme à clef dès que la cloche sonne.

★ Notez les horaires de récréations.

Récréations
Du CP au CM2

10 H 30 – 10 H 45
15 H 15 – 15 H 30

Récréations
PS - MS - GS

10 H 55 – 11 H 25
15 H 55 – 16 H 25

AVIS PRATIQUES

Sortie des élèves :

Les enfants de maternelle (GS comprise) sont récupérés à la porte de la classe à 12 h 15 et 16 h 45,

N'oubliez pas : dès que vous les avez repris, ils sont **sous votre entière responsabilité**. Le soir ou le midi, il est interdit de laisser votre enfant jouer sur la structure.

Les enfants qui rentrent seuls munis d'une carte sortiront du côté de la sortie car.

Les enfants qui partent seuls, seront munis d'une carte de sortie qui permettra aux enseignants présents au portail de les identifier. Cette carte sera établie d'après les informations notées sur la fiche de renseignements. Nous poinçonnons les cartes de ceux ou celles qui sortent accompagnés d'un frère ou d'une sœur, à la demande motivée des parents.

Encombrement de la rue ou du parking dès 8h50 et 16h45 :

Des parkings sont à votre disposition à proximité de l'école. N'hésitez pas à faire quelques mètres pour vous garer. Des passages piétons vous permettent de garantir votre sécurité ainsi que celle de vos enfants.

RETARDS

Un **retard** ne peut être qu'exceptionnel et motivé. Si cela devait se répéter, nous serions obligés de vous rappeler à vos devoirs ... et vous signaler la gêne que cela entraîne pour le bon fonctionnement de l'Etablissement.

Pour la même raison, veuillez éviter de venir voir le (la) maître (sse) de votre enfant sans prévenir et juste à l'heure de la rentrée ... sauf cas d'urgence évidemment !

« Cela est valable tant pour les rentrées à 9h 00 que pour les sorties à 12h15 et 16h 45. »

Le midi et le soir, la personne chargée des sorties est un(e) enseignant(e), il (elle) a peu de temps pour déjeuner et peut avoir un rendez-vous, elle ne saurait donc attendre indéfiniment la venue de telle ou telle grande personne ... qui plus est, quand cela est de façon répétitive. Veuillez refermer le portail et baisser le loquet même si vous pensez ne pas être le dernier ou la dernière.

Le GOUTATOU Restaurant scolaire de la Bruffière

Pour signaler les absences ou les présences, l'effectuer avant 9 heures au : **06 86 65 17 54**

Pour tout autre renseignement contacter l'association Familles Rurales : **02 53 07 22 77**

Mail : restaurantscolairebruffiere@orange.fr

Les enfants sont accompagnés par le personnel de la cantine. Aucun jeu ne peut être emporté. Le menu de la semaine est en principe mis en ligne sur notre site en page d'accueil.

<http://labruffiere-ecolesacrecoeur.fr> Vous y trouverez également le calendrier scolaire.

DISPENSE DE SPORT

Une dispense d'activité sportive non durable doit être formulée par votre médecin et nous être fournie ... sinon caprice ou humeur entraîne une trop facile exemption de ces heures nécessaires pour un juste équilibre de l'enfant. Attention, le revêtement de la salle de sport exige le port d'une paire de tennis.

LES RENDEZ-VOUS

- Comme l'année dernière, deux semaines seront consacrées aux rendez-vous de parents. Les dates sont connues : du lundi 21 janvier au vendredi 1^o février 2019.

- **Allez voir de préférence d'abord le (la) maître(sse) de votre enfant avant le directeur en cas de différend ou d'incompréhension.**

- Le directeur est joignable chaque jour mais observez bien les dates de présence au Sacré Coeur. (page 1)

L'AIDE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE ou AIDE PERSONNALISEE : du CP au CM2

L'équipe enseignante assure ce soutien scolaire auprès des enfants ayant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages **une heure** chaque lundi de 16H50 à 17H50. Elle débutera le lundi 17 septembre. Pour les classes de PS, MS et GS, les modalités de prise en charge vous seront expliquées au moment des réunions de classe.

VETEMENTS

Chaque année, un lot important de vêtements reste sans propriétaire, nous les récupérons. **Veuillez les marquer** et ensuite les réclamer assez vite si on remarque l'absence. Ils peuvent être aussi au restaurant scolaire. Nous en avons récupéré un lot en fin d'année. Ceux-ci sont dans la salle des maîtres jusqu'au 11 septembre.

RETRIBUTIONS & FOURNITURES

Tous les élèves ont dû recevoir la liste en fin d'année de ce qui est à se procurer hors école. L'école fournit des produits de première nécessité (cahiers ...) ainsi que les livres, les fichiers du CP au CM2. Tout cela est inclus dans le forfait scolaire qui est établi par famille sur 10 mois. Comme chaque année, nous vous proposons de régler vos **rétributions scolaires** par

prélèvements bancaires. Nous vous recommandons vivement ce mode de paiement. Il comporte en effet plusieurs avantages :

- pas de risque d'oubli
- pas de risque que le chèque et les espèces soient perdus dans le cartable des enfants.

Le prélèvement s'effectue au 10 du mois : premier prélèvement le 10 octobre.

En 2018/2019, le coût de la scolarité sera de 23,30 € par mois sur 10 mois. Une partie des rétributions permet à l'OGEC de subvenir aux besoins d'investissement de l'école et l'autre est envoyée à l'UDOGEC. La commune participe aux frais de fonctionnement depuis que l'école a signé avec l'Etat un contrat d'association. En raison du nouveau statut des chefs d'établissement, l'OGEC fait évoluer le coût annuel de la scolarité de 10€ depuis septembre 2017.

Comme l'année dernière, l'adhésion à l'APEL de l'établissement (transmise en juin) sera aussi prélevée en octobre.

N.B. : Les frais de catéchèse du CP au CM2 ne sont pas compris dans les frais de scolarité.

Vous recevrez le forfait scolaire établi par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) à la fin du mois de septembre. Un document d'information l'accompagnera.

TELEPHONE



Si vous souhaitez joindre l'école, appelez au **02.51.42.51.55**. *Veillez éviter de le faire pendant les heures de cours. Si vous obtenez le répondeur, laissez votre message, nous l'écouterons à 12h15 ou à 16H45. Si c'est vraiment très urgent, essayez au numéro de portable indiqué dans le message vocal !*

ASSURANCE

L'assurance scolaire et la fiche de renseignements distribuées en juin, doivent revenir à l'école avant le 7 septembre.

Des attestations et adhésions nous ont déjà été retournées. Dans le cas où vous n'avez pas l'individuelle accident, l'école vous a fait une proposition de **la Mutuelle Saint Christophe pour 9,90 €**. **Libellez bien votre chèque à l'ordre de l'OGEC.** Cette assurance est obligatoire pour les élèves qui partiront en classe de découverte. Les parents obtiennent ainsi une attestation obligatoire pour le péri-scolaire par exemple.

Attention ! En raison des sorties organisées, voyages, classe de découverte, votre enfant a besoin d'une couverture large. La seule responsabilité civile ne suffit pas en cas d'accident survenu seul. Il lui faut une « individuelle accident » pour prétendre être pris en charge. C'est obligatoire depuis la circulaire du 20 août 1976 !!

CATECHESE

Eveil à la Foi, catéchèse ou culture chrétienne :

Notre école catholique est impliquée dans la mission de l'Eglise. Elle ne peut pas « renoncer » à la liberté de proposer et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne. *Tous les enfants inscrits se verront proposer de la maternelle au CP de l'éveil à la Foi, de la catéchèse ou de la culture chrétienne pour les classes du CE1 au CM2*

Les élèves du CP au CM2 sont 181 et nous recherchons dès à présent des parents ou grands-parents disponibles pour accompagner et encadrer les enfants. Si vous souhaitez vous engager, veuillez vous faire connaître auprès de Mr Pacteau.

La messe de rentrée et bénédiction des cartables à Notre Dame de la Grenotière à Cugand aura lieu **dimanche 9 septembre à 10H30**

Bonne année scolaire à tous !

Gérard PACTEAU

Réunions de classes : merci d'en prendre note.

Nous avons volontairement supprimé la date du mardi 18 septembre pour permettre à un maximum de parents d'être présents à la conférence de Jacques Brodeur du défi ans écran.

Les réunions sont à 18H30

- ▣ **Classes de CP (Maryse Hardy)**
→ à 18 h 30 le mardi 25 septembre
- ▣ **Classe de CE1 (Sophie Nouzille)**
→ à 18 h 30 le mardi 25 septembre
- ▣ **Classe de CE1-CE2 (Céline Bonnet)**
→ à 18 h 30 le mardi 25 septembre pour les CE1
→ à 19 h 30 le mardi 25 septembre pour les CE2
- ▣ **Classe de CM2 (Christophe Grelier)**
→ à 18 h 30 le mardi 2 octobre
- ▣ **Classe TPS-PS (Julie Gendreau et Lydia Perraudeau) et Classe PS-MS (Amélie Brin et Patricia Guicheteau)**
→ à 18 h 30 le lundi 24 septembre
- ▣ **Classe de CM1-CM2 (Aline Deniaud)**
→ à 18 h 30 le vendredi 28 septembre
- ▣ **Classe de CM1 (Evelyne Defontaine)**
→ à 18 h 30 le vendredi 28 septembre
- ▣ **Classe de CE2 (Patrick Audureau)**
→ à 18 h 30 le vendredi 28 septembre
- ▣ **Classe de MS-GS (Karine Le Ray)**
→ à 18 h 30 le jeudi 27 septembre
- ▣ **Classe de GS (Stéphanie Allain)**
→ à 18 h 30 le vendredi 21 septembre